

Surveillance des populations de Salamandres et Tritons en France en relation avec l'existence d'un champignon aquatique très pathogène (*Batrachochytrium salamandrivorans*) en Belgique et aux Pays-Bas¹

Les amphibiens subissent un déclin mondial sous l'effet des altérations et disparitions de leurs habitats. Les maladies émergentes s'ajoutent à ces effets, comme le champignon *Batrachochytrium dendrobatidis* responsable de mortalités importantes d'Alytes accoucheurs dans des lacs pyrénéens ou un Ranavirus pathogène de la Grenouille rousse dans le massif du Mercantour. Une surveillance des maladies des amphibiens est animée en France via le site « www.alerte-amphibien.fr » qui permet la déclaration d'observation d'animaux « malades » et - dans le cas d'observation de mortalité importante - de faire procéder à des analyses.

Très récemment, une nouvelle espèce de champignon *Batrachochytrium salamandrivorans* a été identifiée comme responsable de mortalité massive de Salamandre tachetée dans les Pays-Bas. Ce champignon est particulièrement pathogène, menant les populations touchées à l'extinction. Il a maintenant été localisé également en Belgique. Des expérimentations montrent que ce champignon est très pathogène pour les espèces de Tritons et Salamandres de France, alors que les Grenouilles et Crapauds testés sont résistants.

Face à ce constat, il est urgent de mettre en place une surveillance accrue sur les populations de Salamandres et Tritons de France.

¹ Rédaction : Claude Miaud, UMR CEFE, Biogéographie et Ecologie des vertébrés, 1919 route de Mende, 34293 Montpellier (claudio.miaud@cefe.cnrs.fr)

Nous vous sollicitons pour participer à cette surveillance dès maintenant. Elle peut prendre plusieurs aspects :

- 1) **sortir sur le terrain** et intégrer dans vos parcours les sites à tritons et salamandres : nous vous encourageons à aller voir les sites de reproduction des Salamandres tachetées au moment de la migration printanière, ou à la période où les animaux sont les plus détectables.
- 2) **En cas d'observation d'animaux morts ou malades** : déclarer l'observation le plus rapidement possible sur le site « www.alerte-amphibien.fr » ou par téléphone au **06 51 17 62 43**. Si possible (voir ci-dessous) ramasser et conserver au congélateur des animaux morts.
- 3) **Si vous ne pouvez pas ramasser les animaux morts**, vous pouvez utiliser un coton tige du commerce en le passant sur l'ensemble du corps de l'animal (ventre, pattes, 5 aller-retours sur chaque partie du corps qui le permet, éviter les parties qui seraient trop dégradées). Placer ensuite le coton tige dans une enveloppe et la garder au frais (4°C) et nous contacter. **Attention à ne pas toucher des animaux en bonne santé après avoir touché un amphibien mort....**voir ci-dessous le protocole d'hygiène.
- 4) **Mettre en place un suivi** : des suivis des tendances des populations d'amphibiens existent pour les tritons (voir POPamphibiens spécifique sur le site de la SHF www.lashf.fr). Pour les salamandres, nous vous proposons de mettre en place un suivi basé sur l'abondance des larves dans des secteurs déterminés (ruisseaux). Contacter nous pour le détail du protocole, très simple d'application.
- 5) **Ne devenez pas les vecteurs de la dissémination de ce pathogène** : l'application de mesures simples de désinfection du matériel de terrain est d'autant plus recommandé.
- 6) **Toutes vos remarques et observations bienvenues !**

Ramassage, transport et conservation des animaux morts. Les tritons et les salamandres sont des animaux protégés et leur ramassage et détention, même morts, nécessite une autorisation

préfecturale. Ceux d'entre vous qui participent à des inventaires ou des suivis d'amphibiens connaissent cette procédure et pourront lancer une demande dès maintenant si nécessaire.

Ceux qui n'auront pas cette autorisation peuvent se rapprocher des associations naturalistes de leur localité pour connaître la personne ayant cette autorisation et susceptible de venir ramasser les animaux morts observés.

Enfin, j'ai fait une demande nationale pour cette autorisation afin qu'elle puisse couvrir l'ensemble des personnes faisant ce ramassage. En attendant la réponse, nous contacter si vous faites ces observations et nous verrons avec vous comment s'y prendre pour ce ramassage.

Les informations sur ce programme de surveillance « *Batrachochytrium salamandrivorans* » seront disponibles sur le site « www.alerte-amphibien.fr »

Merci à tous pour votre implication, faites passer cette information sur les mesures d'hygiène lors des sorties de terrain, participer et faites participer à cette surveillance !